

LE FOYER PAUL JORDANA

AIGUES-VIVES, GARD

90, CHEMIN CROS-DE-NADAL,
30670 AIGUES-VIVES
TÉL. 04 66 35 90 20 • FAX : 09 71 70 46 46
association-le-foyer@wanadoo.fr

- 1** **Bienvenue**
- 2** **Le Foyer Paul Jordana**
- 5** **Les locaux**
- 6** **Les frais de séjour**
- 7** **La restauration**
- 8** **Les animations**
- 10** **Les soins apportés au Foyer**
- 13** **Les services confort**
- 14** **Le respect des libertés**

Bienvenue

Madame, Monsieur,

Nous vous accueillons aujourd'hui au Foyer Paul Jordana. Au nom de tous ceux qui y résident ou y travaillent, je vous souhaite la bienvenue.

Vous allez dorénavant vivre au sein de notre établissement. Cette décision capitale prise avec votre famille proche a probablement été difficile, nous en sommes conscients et comprenons la déchirure que vous ressentez ainsi que votre inquiétude face à ce changement.

Comment quitter sans peine ce qui faisait votre vie ?

Vos proches, accaparés par leurs obligations, peuvent ressentir de la culpabilité de n'avoir pu être plus présents, disponibles.

Une sensation de solitude, voire d'ennui peut-être, une dépendance croissante, un besoin de présence continue et sécurisante ou d'un accompagnement spécifique vous ont donc guidé vers cette décision.

Par ce livret d'accueil, nous souhaitons vous apporter des informations qui vous éclaireront sur votre nouvelle vie ; nous espérons qu'elles vous rassureront sur le maintien de vos habitudes et de vos centres d'intérêts, sur la continuité du lien avec vos proches, familles et amis.

Comme vous le lirez, le Foyer Paul Jordana, depuis sa création, se veut être un lieu « familial » où l'attention aux résidents est faite d'empathie, d'amitié voire d'affection et de gaieté en complément du professionnalisme indispensable à l'accompagnement, à la qualité des soins et à la bonne marche de tous les services. Il est également un lieu ouvert aux sorties ;

vous serez bien entendu libres de sortir en l'absence de contre-indication. Il suffit de nous informer de votre absence.

Toute l'équipe administrative, le personnel soignant, les animatrices et agents de service restent à votre écoute pour résoudre le moindre problème, la moindre tracasserie dont vous aimeriez nous parler.

Nous vous invitons également à participer au conseil de la vie sociale (CVS) qui réunit une fois par trimestre, la direction avec les résidents et les familles. Ensemble nous y évoquons les moindres détails de la vie au Foyer et étudions les améliorations éventuelles à y apporter.

Par ailleurs notre établissement est géré par une association sans but lucratif selon la loi de 1901, association à laquelle chacun peut adhérer.

Sans être exhaustif, ce livret d'accueil vous montrera que nous mettons tout en œuvre pour que rapidement vous vous « sentiez chez vous » dans cet environnement différent, avec de nouvelles habitudes. Nous espérons que vous tirerez beaucoup de satisfaction dans l'accompagnement que nous proposons pour chaque moment de votre journée.

Nous vous souhaitons un séjour serein et vous assurons de notre présence vigilante à vos côtés.

Pascal LEFEBVRE ; directeur
et toute son équipe

**Le Foyer Paul Jordana,
depuis sa création, se veut
être un lieu « familial »
où l'attention aux résidents
est faite d'empathie,
d'amitié voire d'affection
et de gaieté**

Le Foyer Paul Jordana

Notre Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est géré depuis son origine par une association à but non lucratif selon la loi de 1901.

Ce statut « sans but lucratif » signifie que notre objectif n'est pas la recherche du profit, mais le simple équilibre des comptes annuels en intégrant les dotations du Conseil départemental et de l'agence régionale de la santé.

Ce statut et une gestion saine nous permettent de maintenir un prix d'hébergement accessible, bien en dessous de la moyenne régionale, tout en garantissant une parfaite qualité des prestations.

Notre association est gérée par un conseil d'administration composé actuellement de 14 personnes bénévoles provenant d'horizons divers.

Le renouvellement ou la réélection des administrateurs sortants sont soumis tous les trois ans au vote des membres adhérents présents à l'assemblée générale ordinaire.

Chaque adhérent peut être candidat en cas de poste disponible.

Au cours de l'assemblée générale annuelle, la vie de l'établissement et les comptes de l'exercice clos sont exposés aux adhérents ; leur approbation sur la bonne gestion de l'association est sollicitée.

Le conseil d'administration veille à la bonne marche globale de l'établissement telle que bilan de fréquentation, équilibre budgétaire, climat social, politique d'investissement... Le directeur d'établissement participe aux réunions trimestrielles du conseil d'administration et sollicite son avis pour son action quotidienne.

Vous souhaitez participer plus activement à la vie de l'établissement !

Nous vous invitons à devenir membres adhérents et à participer à l'assemblée générale annuelle en juin. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher de la direction du Foyer.

Histoire du Foyer Paul Jordana

- Naissance du Dr Jordana à Barcelone en 1923
- 1937 : Arrivée en France avec ses parents, au moment de la guerre civile en Espagne
- 1953 : Après des études de médecine à Montpellier, le Dr Jordana s'installe comme médecin généraliste à Aigues-Vives. Il a 30 ans
- 1958 : Il fonde « Le Foyer ». Dix personnes sont accueillies dès 1959
- 1976 : Création de l'actuelle association « Le Foyer »
- 2000 : Rachat des murs par l'association, alors présidée par madame Bouchardeau, maire d'Aigues-Vives et ancien ministre, avec le soutien du Conseil général du Gard. Un projet de reconstruction est validé
- 2003 : Construction d'une première aile d'un bâtiment moderne répondant à toutes les normes d'accueil en vigueur (confort des chambres, espaces de vie, sécurité)
- 2006 : Décès du Dr Paul Jordana ; en hommage, le Foyer prend son nom
- 2008 : Construction d'une deuxième aile de bâtiment et abandon des locaux d'origine
- Aujourd'hui, notre établissement, devenu EHPAD en 2008, dispose de 6 places d'accueil temporaire et de 67 places d'accueil permanent dont 14 à « La Maisonnée », l'unité spécifique de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés



L'origine du Foyer Paul Jordana

« Mon souhait le plus cher est qu'après nous, après notre équipe de vétérans, des jeunes puissent continuer en faisant comme nous, sinon mieux, tel l'élève dépassant le maître. Ils devront continuer à rendre service à nos pensionnaires, les soigner, les sécuriser, les héberger avec le meilleur confort possible.

Ils sauront intéresser les pensionnaires, leurs enfants et les personnes désireuses de participer à la bonne marche et à la dignité du Foyer, effacer le caractère commercial pour garder sa place au bénévolat. Il faudra continuer de payer à leur juste valeur les employés pour une tâche qui est à la fois méritante et qui demande un surcroît d'amour du prochain.

Si ces vœux se réalisent, je me sentirai satisfait d'avoir accompli une tâche que je me suis fixée et mes collaborateurs n'auront pas à regretter de m'avoir fait confiance. »

Docteur Paul Jordana

Nos valeurs et nos spécificités

Elles s'inspirent des valeurs qui ont animé le Dr Jordana. Nous nous appuyons également sur la « Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante » qui figure en annexe de la loi de 2002 rénovant le secteur médico-social

- Nous visons l'excellence en matière de :
- convivialité par la création d'un environnement de vie agréable et d'une atmosphère chaleureuse qui permettent à la personne accueillie de se sentir bien chez elle dans une ambiance sereine ;
 - accompagnement et respect de la personne accueillie en tenant compte de sa personnalité, sa perte d'autonomie, ses besoins, ses convictions et son histoire (individualisation de notre accompagnement).



Les locaux

Un jardin fleuri avec un chemin goudronné, des espaces ombragés, des bancs, des tables de jardinage à hauteur d'une personne en fauteuil et un terrain de pétanque

Les spécificités du Foyer

- une situation au cœur du village ;
- une atmosphère familiale et conviviale ;
- des prestations communes et individualisées ;
- des équipes fidèles, impliquées, bienveillantes et stables ;
- une animation permanente et variée assurée par deux animatrices à temps plein.

Deux ailes, en forme de L, ont été baptisées respectivement « Les Tournesols » et « Le Magnolia ».

Rez-de-chaussée

- Un hall d'accueil
- Les bureaux de la direction, de l'infirmière coordinatrice et du médecin coordinateur, de la gouvernante et de la psychologue, ainsi que du service comptabilité
- L'infirmierie
- Une salle de restaurant
- Un salon de détente et de rencontre

La Maisonnée

Espace sécurisé dédié à l'accueil de 14 personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés, disposant d'espaces de vie et de déambulation agrémentés d'un jardin protégé

1^{er} étage (vert) desservi par deux ascenseurs

- 30 chambres particulières d'une superficie de 20 m² avec cabinet de toilette et douche à l'italienne, prises TV, téléphone et sonnerie d'appel d'urgence
- Une salle à manger
- Une salle d'animation
- Une salle de kinésithérapie
- Deux salons de détente et de télévision avec tisanerie
- Une buanderie-lingerie

2^e étage (bleu) desservi par deux ascenseurs

- 29 chambres particulières d'une superficie de 20 m² avec cabinet de toilette et douche à l'italienne, prises TV, téléphone et sonnerie d'appel d'urgence
- Une salle à manger
- Une salle d'animation
- Un salon de coiffure
- Trois salons de détente et de télévision dont deux avec tisanerie

Les frais de séjour

Les frais de séjour se composent de plusieurs tarifs :

- un tarif hébergement à votre charge et destiné à couvrir les frais liés à la chambre, l'hôtellerie, la restauration et les animations.

- un tarif dépendance en partie à la charge du conseil départemental. Il varie en fonction de votre degré d'autonomie qui est évalué par le médecin coordonnateur. Ce tarif prend en charge les prestations d'aide et de surveillance ainsi que les protections pour incontinence. Le tarif dépendance est calculé suivant votre degré d'autonomie sur une échelle de 6 (le plus autonome) à 1 (le plus dépendant).

Un dépôt de garantie d'un montant de 700 € est demandé à votre arrivée.

**LES TARIFS
EN VIGUEUR SONT
AFFICHÉS À L'ACCUEIL
DU FOYER**

GIR 5-6. Cette catégorie concerne les personnes autonomes ou ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle dans certains actes de la vie quotidienne



GIR 3-4. Cette catégorie concerne les personnes ayant conservé une autonomie mentale ou locomotrice partielle, et qui ont besoin d'être aidées



GIR 1-2. Cette catégorie concerne les personnes dont les fonctions mentales et physiques sont partiellement ou gravement altérées et qui nécessitent une présence continue d'intervenants pour une prise en charge de la plupart des activités de la vie courante.



Une dotation soins, directement versée par l'assurance maladie via l'Agence régionale de santé, finance nos professionnels (médecin coordonnateur, infirmières et aides-soignants), ainsi que les équipements médicaux et le petit matériel.

Les honoraires des médecins libéraux (généralistes et spécialistes) et des paramédicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes, ophtalmologistes et pédicures), les examens radiologiques et analyses, les frais liés à une hospitalisation éventuelle ainsi que les médicaments sont pris en charge par l'assurance maladie et votre complémentaire santé¹ via la carte vitale.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à vous rapprocher du service comptable du Foyer qui vous aidera dans la recherche de la solution la mieux adaptée à votre situation.

1. La complémentaire santé n'est pas obligatoire.

La restauration

Pour des questions de réglementation (maîtrise des normes sanitaires alimentaires et des bonnes pratiques en cuisine), le Foyer fait appel à la Sodexo depuis 1998 pour assurer la restauration.

Cuisinés sur place et servis dans la salle à manger, les menus, traditionnels et familiaux, établis par une diététicienne, adaptés aux régimes et aux goûts de chacun des résidents, sont affichés tous les jours.

L'établissement dispose également d'une salle à manger pour les personnes les plus dépendantes nécessitant une aide pour la prise de repas.

Une fois par trimestre, les résidents et leurs familles sont invités à s'exprimer sur les prestations de restauration dans leur ensemble, notamment sur la qualité des repas et de leur présentation (appétence, texture), du service, de l'aménagement de la salle à manger et du dressage des tables notamment.

Les petits déjeuners sont servis dans les chambres à partir de 8 h.

Le déjeuner et le dîner sont servis dans la salle à manger à 12 h et à 19h.

Les repas sont servis dans les chambres aux personnes qui, pour raison de santé, ne peuvent descendre à la salle à manger.

Tous les repas de La Maisonnée sont servis dans sa salle à manger. Le petit déjeuner à 8h30, le déjeuner à 12h et le dîner à 18h45.

Une collation est servie à 15h30 au 1^{er} étage ; 16h à La Maisonnée ; et 16h15 à la salle à manger.

Par ailleurs une petite salle indépendante peut être mise à la disposition des familles venant déjeuner avec leur parent, à condition de prévenir le secrétariat 24 h à l'avance. Les repas sont proposés à un prix modique.

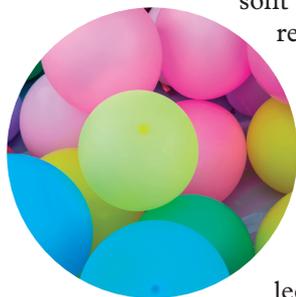
Vous avez une demande particulière, un anniversaire ou un évènement à célébrer ? N'hésitez pas à nous le signaler suffisamment tôt.



Les animations

Le programme des animations du mois est affiché dans l'ascenseur, sur le panneau d'informations générales du rez-de-chaussée, dans le sas de l'escalier et à l'entrée de La Maisonnée. Le journal interne *L'Info du Foyer* reprend également les dates de ces animations.

Les deux animatrices visitent individuellement les résidents dans leur chambre ou dans les salons chaque matin après le petit-déjeuner, sauf le dimanche. Elles sont à leur écoute et disponibles pour rendre leurs journées plus agréables et tenir compte de leurs souhaits ou demandes.



Elles sont présentes de 9h à 10h30, auprès des résidents les plus fragiles (1^{er} étage) : assouplissement, stimulation visuelle, couleurs et formes, jeux de ballons, musique, lecture, massages.

De 10h30 jusqu'au goûter, les ateliers s'enchaînent pour l'ensemble des résidents. Les animatrices assurent régulièrement les ateliers suivants : décoration, mémoire, cuisine et pâtisserie, gym douce, jardinage, revue de presse, cartes et jeux...

Les résidents de La Maisonnée peuvent se joindre à certains de ces ateliers s'ils le désirent.

Par ailleurs des bénévoles assurent épisodiquement d'autres ateliers : écriture, moments d'expression, chorale, et les anniversaires sont fêtés joyeusement à chaque fin de mois avec la dégustation d'un gâteau « fait maison », et un cadeau offert à chacun des heureux natifs du mois.

Autres animations

Le Foyer participe aux festivités du village et organise :

- des sorties à la médiathèque ;
- des visites d'expositions ;
- des sorties pour emplettes, courses ;
- des journées à thème une fois par mois ;
- un spectacle lors de cette journée à thème ;
- des projections hebdomadaires de films au Foyer ;
- des lotos mensuels ;
- des échanges avec d'autres EHPAD, les écoles d'Aigues-Vives, la Maison familiale rurale de Gallargues ;
- un grand loto annuel ouvert aux familles et au public le deuxième samedi du mois de décembre ;

- un concert de musique classique annuel au mois d'août ;
- un repas sous le magnolia avec tous les résidents au mois de septembre, pour remercier les intervenants bénévoles.

Le Foyer tient à votre disposition :

- une bibliothèque à tous les étages dans les petits salons ;
- une tisanderie ;
- des vélos d'appartement, rameurs à bras et pédalier ;
- des jeux de société et de cartes ;
- une borne Mélo.





L'Info du Foyer, notre journal mensuel

Notre journal interne *L'Info du Foyer* est fait pour vous. Vous y trouverez des jeux, des reportages et des photos sur les animations passées et les rendez-vous à ne pas manquer. Il est distribué chaque début de mois et envoyé par mail.

Vous pourrez aussi y prendre connaissance d'informations pratiques ou juridiques, des comptes rendus du conseil de la vie sociale et des commissions de repas. Les animatrices vous invitent cordialement à faire connaître vos poèmes, récits, charades, souvenirs de voyages, anecdotes, histoires drôles, faits divers... Vous êtes également convié à participer aux ateliers d'écriture des articles.

Le conseil de la vie sociale et la commission des repas

Les résidents, familles, bénévoles, les membres du Conseil d'administration de l'association et le personnel peuvent assister au conseil de la vie sociale.

Il se réunit une fois par trimestre. C'est l'occasion de faire part de vos suggestions et de vos questions relatives au fonctionnement. Toutes les questions concernant les prestations de restauration sont abordées une fois par trimestre lors des commissions repas animées par la direction et le responsable de la SODEXO. Vous y serez les bienvenus.

**Pour tous renseignements complémentaires,
n'hésitez pas à les demander aux animatrices.**

Les soins apportés au Foyer

L'équipe soignante

Le Foyer dispose d'une équipe soignante composée :

- d'un médecin-coordonnateur à mi-temps,
- d'une infirmière coordinatrice,
- d'une psychologue à mi-temps,
- d'infirmières,
- d'aides-soignantes ou d'aides médico-psychologiques.

Le médecin coordonnateur **ne remplace pas le médecin traitant**. Il coordonne l'ensemble des activités liées aux soins et les intervenants médicaux de la résidence. Il apporte soutien et formation auprès de l'équipe soignante.

Il s'assure que les personnes accueillies peuvent bénéficier des soins dont elles ont besoin avant et pendant leur séjour.

En cas d'urgence ou si le médecin traitant n'est pas disponible, il peut intervenir auprès des résidents en tant que médecin et donc prescrire. Il veille également à la cohérence de l'ensemble des traitements prescrits par les différents intervenants afin de lutter contre les contre-indications et contre la « iatrogénie » (excès médicamenteux).

L'infirmière coordinatrice est votre principale interlocutrice pour tout ce qui relève des soins



et de l'état de santé des résidents. Elle encadre, forme et coordonne les infirmières, aides-soignantes et AMP. Elle coordonne également les différents intervenants extérieurs de la résidence (médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures, ergothérapeute, hospitalisation à domicile, soins palliatifs...). Elle veille aussi à organiser la venue régulière des médecins traitants. Elle organise les consultations (prise de rendez-vous, transport, suivi des résultats).

Elle gère enfin le matériel médical (fauteuils roulants et déambulateurs, lits médicalisés, matelas spécifiques...), le petit matériel médical (pansements, perfusions, bas de contention...).

La psychologue s'occupe du soin dans sa dimension psychique : elle reste à l'écoute et soutient les résidents et leurs familles qui peuvent être en questionnement ou rencontrer certaines difficultés sur des aspects psychologiques.

Elle leur propose des suivis psy et des groupes de paroles à visée thérapeutique. Elle peut orienter vers du soin plus spécialisé. Elle coordonne également le projet de vie individuel du résident qui a pour but de répondre aux besoins et à l'accompagnement personnel dans le quotidien de chacun au sein de l'établissement, sur le plan social, médical et psychique.

Les infirmières assurent la prise des médicaments, les actes techniques (pansements, perfusions,



prises de sang, dextro et insulines...). Elles sont à même de vous renseigner sur l'état de santé des résidents.

Les aides-soignants et aides-médecopsychologiques assurent les soins d'hygiène dans leur ensemble (toilette, changes, soins bucco-dentaires et esthétiques), accompagnent dans les gestes de la vie (déplacements, aide à l'habillage ou au coucher, aide à la prise de repas et de médicaments sous certaines conditions).

Tous les jours en début d'après-midi, à l'exception du week-end, a lieu une réunion dite « des transmissions » au cours de laquelle l'ensemble des équipes remonte ses observations sur les résidents de sorte que le médecin coordon-

nateur, l'infirmière coordinatrice ou les infirmières apportent une réponse aux problèmes rencontrés par les résidents. Ce rendez-vous incontournable permet également de suivre au jour le jour l'état de santé de chacun.

Chaque résident dispose d'un dossier médical informatisé. L'ensemble des informations y est enregistré en continu afin que chaque salarié puisse agir sans erreur.

Gestion des médicaments

Avant même l'entrée du résident, les dernières ordonnances sont communiquées à l'infirmière coordinatrice. Le résident, le jour de son entrée, apporte avec lui ses traitements en cours. Ensuite, le Foyer prend le relais pour assurer le renouvellement des ordonnances et la livraison par notre partenaire, la pharmacie Michel d'Aigues-Vives. Cette dernière prépare les piluliers et les livre trois fois par semaine (et le jour même en cas de modification).

Les médicaments sont distribués par les infirmières et pris par le résident sous leur contrôle aux horaires et sous la forme prescrite par le médecin.

Les intervenants libéraux

Avant votre entrée au Foyer, il est nécessaire de s'assurer que votre médecin traitant pourra continuer à vous suivre. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de se rapprocher de l'infirmière coordinatrice afin qu'elle vous aide à choisir un autre praticien (ceci est valable également pour le kinésithérapeute, l'orthophoniste ou le pédicure, entre autres).

Le médecin traitant ainsi que les autres intervenants libéraux ne sont pas salariés du Foyer et n'ont pas de lien de subordination avec lui. Ils doivent donc vous renseigner directement sur leur intervention.

Vous avez le droit à tout moment de changer d'intervenant. N'hésitez pas à nous en faire part. Nous vous communiquerons la liste des personnes qui interviennent régulièrement au Foyer et nous pourrions vous aider dans votre choix.

Si par ailleurs, vous désirez certains soins (dentaires notamment) ou la venue d'un praticien, vous pouvez vous rapprocher de l'infirmière coordinatrice afin qu'elle puisse l'organiser.

La coordination des consultations et examens extérieurs

L'infirmière coordinatrice planifie et organise les consultations et examens ayant lieu à l'extérieur. Elle se charge de :

- prendre le rendez-vous,
- réserver le transport,
- faire établir le bon de transport par le médecin coordonnateur,
- informer les équipes pour que le résident soit prêt,
- préparer les éléments administratifs (documents médicaux, cartes vitale et mutuelle)

La famille est prévenue avant chaque consultation extérieure afin également de pouvoir accompagner ou retrouver son parent.

La fin de vie

Le Foyer attache beaucoup d'importance à lutter contre la douleur, à accompagner chacun et chacune dans la dignité dans ce moment, qu'il soit résident, membre de sa famille, proche.

Si cela est nécessaire, dans l'intérêt de la personne et selon ses souhaits, nous mettons en place des soins palliatifs en liaison avec le médecin traitant. De surcroît, nous proposons un accompagnement personnalisé avec la psychologue, le médecin coordonnateur ou l'infirmière coordinatrice. Cette dernière est référente en accompagnement en fin de vie.

Il est important de savoir qu'à tout moment, vous avez la possibilité de nous donner vos « directives anticipées ». Il s'agit de consignes que vous nous donnez pour le cas où vous n'auriez plus la capacité d'exprimer vos volontés.

Vous avez également la possibilité de désigner une « personne de confiance » qui pourrait prendre toutes les décisions à votre place, dans votre intérêt et conformément à vos souhaits.

N'hésitez pas à nous solliciter sur ces sujets-là. Nous en parlerons avec vous ou bien la personne de confiance que vous nous avez désignée, et nous vous rapprocherons des professionnels habilités, le cas échéant.

Cependant, nous devons nous appuyer sur des documents écrits et signés de votre main. Ces documents confirmant vos intentions sont à votre disposition, nous vous engageons à les compléter et nous les remettre.

Les services de confort

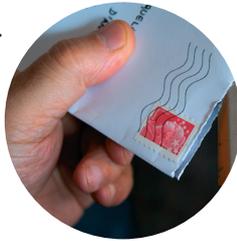
Le courrier

Vous pouvez recevoir et envoyer votre courrier.

L'animatrice distribue le courrier en salle de restaurant à midi. Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'accueil pour vos envois.

L'affranchissement de votre courrier reste à votre charge. L'achat de timbres est possible auprès de la comptable.

Le départ du courrier se fait du lundi au samedi à 9h30.



Le salon de coiffure

Un salon entièrement équipé est aménagé au 2^e étage. Une coiffeuse se déplace à la maison de retraite toutes les semaines. Selon les besoins, elle peut vous fixer un rendez-vous un autre jour de la semaine. Les tarifs de ses prestations hommes/femmes sont disponibles auprès de la gouvernante qui gère également le carnet de rendez-vous.

Si votre coiffeuse personnelle accepte de venir sur place, le salon de coiffure sera mis à sa disposition, à condition qu'elle le nettoie et range le matériel utilisé. Dans ce cas, il vous appartient de le signaler à la gouvernante pour réserver le salon de coiffure.



Le respect des libertés

Le culte

Une fois par mois, au salon du 2^e étage, des lectures bibliques sont assurées par le pasteur de Codognan. Secrétariat : 04 66 35 40 55

Une fois par mois, au salon du 2^e étage, une messe est célébrée par le prêtre de Vergèze. Secrétariat : 04 66 53 28 47 le mardi, jeudi et vendredi matin

D'autres cultes ou des cérémonies religieuses peuvent être également célébrés. Une salle sera alors mise à votre disposition. N'hésitez surtout pas à vous rapprocher de la direction à ce sujet.

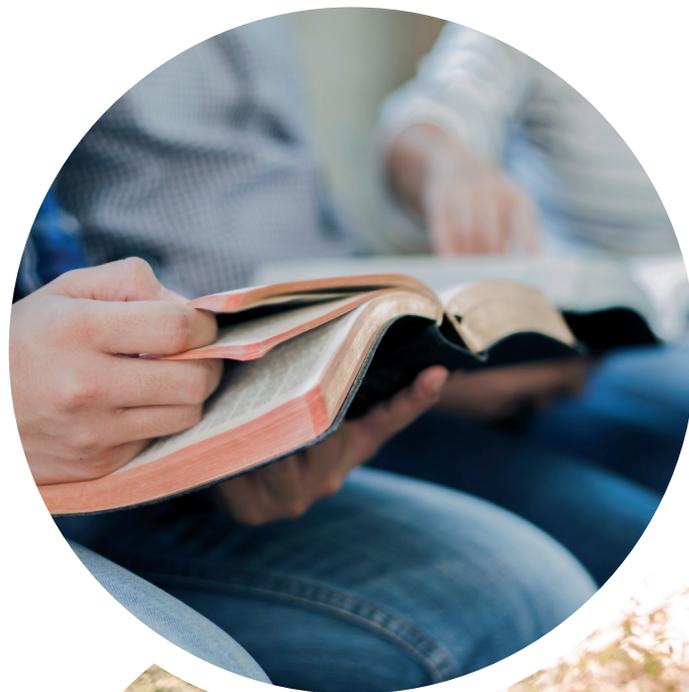
Les droits civiques

Chaque résident conserve ses droits civiques. Avant chaque élection, nous nous rapprochons de la gendarmerie afin que celle-ci effectue les formalités liées au vote par procuration.

De surcroît, il est possible d'organiser un déplacement vers des bureaux de vote situés à proximité de la résidence. Il convient pour cela de se rapprocher de la direction ou bien des animatrices.

Les déplacements

En l'absence de contre-indication ou de décision médicale, chaque résident est libre d'aller et venir comme il lui convient. Nous vous demandons simplement de signaler votre sortie ou votre absence au personnel et de la noter dans le cahier des sorties mis en évidence à l'accueil de la résidence.



Nous espérons à travers ce livret vous avoir apporté toutes les informations qui vous permettront d'aborder sereinement votre séjour au Foyer Paul Jordana. Nous tenons à vous assurer de l'entier dévouement de la direction et de l'ensemble des équipes. Ces dernières, fidèles, impliquées et bienveillantes, restent à votre entière disposition pour satisfaire vos attentes.

Créé en 1958 par le docteur Paul Jordana, le Foyer demeure une association à but non lucratif, gérée et administrée par ses adhérents. Chacun peut y adhérer et participer à l'assemblée générale annuelle, ou même s'investir encore plus en devenant administrateur.

Ce livret est issu d'un travail effectué par la direction du Foyer Paul Jordana et plusieurs administrateurs ayant ou ayant eu un proche résident au Foyer ainsi que Jeanine et Sylvie, filles du fondateur, le Dr Paul Jordana.

Ces administrateurs, très attachés au maintien de l'ambiance si spécifique, liée à son histoire, qui caractérise ce lieu de vie ont souhaité participer à sa rédaction. Soucieux d'écrire ce qu'est le Foyer avec leurs mots qui sont aussi les vôtres, ils ont tenté de répondre aux questions qu'ils se sont eux-mêmes posées auparavant et que vous vous posez aujourd'hui.

La direction tient à les remercier tout particulièrement pour leur investissement et leurs précieuses contributions.





Le Foyer Paul Jordana

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES AGÉES
DÉPENDANTES

90, chemin Cros-de-Nadal
30670 Aigues-Vives

Tél. 04 66 35 90 20

Fax : 09 71 70 46 46

Port. 06 09 71 70 46

association-le-foyer@wanadoo.fr

